

Pictou et Haukesbury, dans la Nouvelle-Ecosse ; Charlottetown, pour l'Île du Prince Edouard.

Sur le Pacifique : William's Head, dans la Colombie Anglaise.

Tous les endroits sur mer ou sur terre, où il y a un collecteur des douanes, sont des Stations de quarantaine non organisées.

Tout navire arrivant à ces endroits doit se signaler afin que l'officier préposé à cet effet puisse le visiter.

Les maladies les plus graves qui requièrent la quarantaine sont : le choléra, la variole, le typhus, la fièvre jaune et la peste.

Un vaisseau peut être retenu en quarantaine non seulement le temps nécessaire à sa désinfection, mais encore tout le temps que peut durer l'incubation de l'épidémie à laquelle il s'est exposé. Les cas de lèpre sont renvoyés à l'endroit d'où ils partent.

Après désinfection du navire, les malades, atteints de maladies contagieuses demeurent à l'Hôpital de la Quarantaine et le vaisseau peut poursuivre sa route.

En temps d'épidémie, les marchandises et bagages doivent être désinfectés. Nos lecteurs ont vu par le rapport de M. le Dr E. P. Lachapelle comment se fait cette désinfection. Nous sommes heureux de constater que d'après ce rapport notre Station de la Grosse-Île est une des Stations le mieux et le plus efficacement organisées.

La loi contient une foule d'autres dispositions que nous publierons.

Notre gouvernement a donc adopté les mesures qui ont été proposées à la Convention des Etats Européens qui a eu lieu l'an dernier.

Ces lois sont regardées comme les plus parfaites pour la protection de la santé humaine et comme apportant le moins d'entraves au commerce. — Nos lecteurs remarqueront que les détentions arbitraires de l'ancienne loi sont abolies.

Le choléra

En Europe, le choléra couve toujours sous la cendre : quelques cas isolés se déclarent çà et là ; on dirait qu'il suit une marche vers le nord. Bien que l'on ne doive pas cesser de prendre des précautions, l'on peut affirmer cependant que, actuellement, le choléra n'existe pas à l'état d'épidémie.